



INTERREGION EST

Metz, le 10 mars 2010

Entrevue du 9 mars 2010 avec le directeur général des finances publiques

Après un accueil « musclé » près de 200 agents de l'intersyndicale, Union Snui-Sud Trésor, CGT, FO, CFDT et CFTC le matin sur le parvis de l'Arsenal, M Parini, Directeur Général des Finances Publiques a rencontré une partie des OS (Union-Snui-Sud Trésor, CFTC et UNSA) l'après-midi au Mess des officiers de Metz.

L' Union Snui-Sud Trésor n'a pas hésité à affronter le DGFIP et son armée de 27 Directeurs et TPG, pour lui faire part des préoccupations et revendications des agents.

Les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires de l'interrégion EST à la réunion avec M.PARINI de ce mardi 9 mars 2010 ont interpellé le Directeur Général sur 3 points :

- Les suppressions d'emplois ;
- Les conditions de travail ;
- Les rémunérations.

Sur les effectifs, M. PARINI a indiqué que la politique de réduction des effectifs va se poursuivre à la DGFIP. Pour le Directeur Général, il faut simplement que « l'effet de production » n'entraîne pas un « effet de tension ». En résumé, il faut que les Agents continuent de faire leur « boulot » avec moins de personnel mais sans qu'il y ait trop de mouvement d'actions revendicatives dans la période. Pour arriver à atteindre cet « objectif », l'informatique va aider les services. Mais il faut selon le Directeur Général réorienter le bienfait de l'informatique à destination des Agents car l'accent informatique a été un peu trop souvent dirigé en direction des contribuables.

Malgré les suppressions d'emplois, le maillage territorial ne sera pas touché d'ici la fin des opérations de fusion de la DGFIP à savoir 2012 (après, on ne sait pas). Pour M. PARINI, le réseau de proximité sera maintenu. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, ces paroles sont difficilement crédibles puisque ce sont 44 trésoreries de proximité qui ont été fermées au 1^{er} janvier 2010 sur l'ensemble du territoire.

Malgré une poursuite de la politique de suppression des effectifs, M.Parini s'engage à ne pas appliquer la loi sur la mobilité à la DGFIP mais précise que les décrets d'application n'excluront pas les agents de la DGFIP de cette loi (autrement dit : il n'a pas de garanties à moyen terme). La garantie de maintien à la résidence existe à la DGFIP et ne sera pas remise en cause lors des discussions qui vont se dérouler jusqu'à la fin de l'année 2010. Si des règles de gestion différentes vont bien évidemment être proposées lors des groupes de travail nationaux, il faudra trouver « le bon dénominateur commun » pour faire que des règles objectives soient applicables aux personnels des deux filières « fiscale » et « gestion publique ».

M. PARINI nous a tout de même un peu rassuré en nous indiquant que les missions de la DGFIP seront intégralement maintenues dans le giron de la DGFIP.

Sur les conditions de travail, M. PARINI a souligné le fait qu'il se sentait personnellement responsable des conditions de travail des Agents de la DGFIP. Pour lui, « les indicateurs ne doivent pas être un sujet de tension ». « On ne doit pas s'arc-bouter sur les indicateurs ». Il est évident que notre hiérarchie n'a pas toujours utilisé les indicateurs de la bonne manière en raison notamment de la nouveauté de l'exercice mais des améliorations vont être apportées dans ce domaine. Les directeurs auront une vue plus globale des indicateurs sachant que ce sont surtout les échelons intermédiaires qui exercent une pression sur la réalisation des indicateurs par les Agents. Sur les conditions matérielles d'installation des futurs services fusionnés, le Directeur Général a souligné que des efforts seraient faits en matière de crédits. « On mettra les crédits » a-t-il martelé. Enfin, la détection des Agents en situation difficile sera intensifiée et des solutions seront proposées aux Agents qui sont déstabilisés par de trop mauvaises conditions de travail. Sur la polyvalence en lien avec les restructurations, M. PARINI a dit qu'il n'était pas un « fan » de la polyvalence à tout craindre. Il préférerait autant qu'un Agent fasse bien son métier plutôt qu'il en fasse plusieurs avec des imperfections. Il a ainsi indiqué qu'il était le Directeur de la fusion et non le Directeur du rapprochement CDI-CDIF dont il sait que les structures qui ont été mises en place sont très différentes les unes des autres. Une fois la fusion terminée, et avant la poursuite du rapprochement CDI-CDIF, un bilan sera fait pour examiner les différentes façons de travailler. Il sait que de la bonne réalisation des missions foncières dépend la fiabilité et l'exactitude des bases de la fiscalité directe. Et sur ce terrain, il a conscience que les Élus locaux seront encore plus vigilants à l'avenir.

Sur la reconnaissance pécuniaire, les militants de l'Union SNUI-SUD Trésor ont rajouté que celle-ci faisait partie intégrante des conditions de travail des Agents. Pour l'Union, une augmentation de salaire récompense implicitement la grande conscience professionnelle et le bon travail des Agents au moment de la fusion.

Sur ce point, M. PARINI a eu cette phrase : « Je ne décide pas, c'est le Ministre ». Les militants de l'Union ont insisté par la suite sur la possibilité de revaloriser notablement les grilles indiciaires des agents lors de la mise en place des nouveaux statuts particuliers à la DGFIP. D'ailleurs, lui ont rappelé les militants de l'Union SNUI-SUD Trésor, l'éducation nationale, la police ou même les contrôleurs aériens ont des statuts particuliers avec des indices bien supérieurs aux nôtres. Mais là aussi, rien à faire le Ministre ne veut pas entendre quand bien même il se trouve être à la fois Ministre du Budget et de la Fonction Publique. Il n'est prêt à accorder aucune dérogation aux Agents des Finances Publiques sur le plan des rémunérations en lien avec les nouveaux statuts et la fusion. M. PARINI a même eu ce conseil : souvenez-vous qu'à matière d'amélioration du pouvoir d'achat, les discussions sont toujours plus faciles sur les plans de qualifications. Sur l'injustice de l'harmonisation indiciaire et l'échelle des rémunérations qui peut effectivement aller de 20 à 25 fois plus (peut-être pas 30 fois a indiqué M. PARINI) d'un cadre C à un cadre supérieur, M. PARINI a rappelé qu'il y avait une grille indiciaire « fonction publique » qui permettait un tel écart.

L'Union SNUI-SUD a mis en avant le rapport de la Cour des Comptes stigmatisant l'inégalité de traitement des français devant l'impôt, avec une vérification des dossiers individuels quasi systématique et des corps de métiers qui sont vérifié une fois tout les 650 ans.

Piqué au vif, la réponse du DG a été cinglante « si votre question est : Est ce que je peux me regarder dans la glace sur le contrôle fiscal, je vous dis oui et je me trouve très beau ! ». Il a reconnu que le curseur pointe trop sur le rendement des dossiers et pas assez sur le tissu fiscal lui même. Un réajustement va être opéré mais cela ne se fait pas en quelques mois.

Le sujet de la disparition des services des pensions du grand Est a été abordé. Le DG a fait remarquer le problème de gestion par les différents ministères sur les dossiers de pension (trous dans les carrières,...). Pour lui les 24 centres existant étaient trop petits, donc à l'horizon 2012, il souhaite en réduire le nombre à une dizaine et les spécialiser.

Sur ce dossier M Parini a reconnu un problème de communication, du à une prise en main assez tardive du dossier . Cette réforme arrive brutalement, mais cela est du au temps qu'il lui a fallu pour préserver la mission dans notre administration. Selon le DG, les agents concernés devraient aller à la dépense et auront une priorité absolue sur poste.

Pour résumer ces échanges , on pourrait dire :

M.PARINI voudrait bien être gentil avec les agents de la DGFIP, mais il n'en a ni le droit ni les moyens !!!!